



JUVIGNY

REVISION DU PLU DE JUVIGNY

Compte-rendu de la réunion publique du 30 septembre 2025

La réunion publique s'est déroulée en salle communale de 19h30 à 21h30.

Une vingtaine de personnes a assisté à la réunion.

INTRODUCTION

La Mairie de Juvigny a engagé la révision de son PLU en début d'année 2025, avec pour objectifs de :

- Mettre les PLU en compatibilité avec le SCOT et les dispositions règlementaires (notamment la Loi Climat et Résilience),
- Préserver les ressources naturelles (limitation de la consommation foncière et de l'imperméabilisation, préservation des capacités de production agricole et forestière, ...),
- Préserver le patrimoine et le paysage, produire un cadre de vie de qualité,
- Prendre en compte les enjeux de santé et de sécurité de la population (risques, s'inscrire dans l'objectif neutralité carbone d'Annemasse Agglo 2050...),
- Dimensionner, maîtriser et organiser le développement des communes, en lien avec les objectifs du SCoT.

Afin de guider la démarche et concevoir un projet pertinent, elle a souhaité associer les habitants et acteurs du territoire aux réflexions. En ce sens, cette première réunion publique a permis d'informer les habitants sur le contexte et le processus de la révision du diagnostic, et sur les conclusions du diagnostic de territoire.

ACCUEIL

Mr le Maire a en premier lieu accueilli les participants en rappelant le contexte de la révision et de la concertation qui est associée avec des ateliers et le registre disponible en commune. Il a présenté l'objectif de la soirée et ensuite laissé la parole aux urbanistes, qui ont présenté le document joint au présent compte-rendu.

RELEVÉ DES REMARQUES ET ECHANGES

Une question a été posée sur les prochaines échéances participatives et notamment les ateliers. Les élus ont précisé que le calendrier électoral limitait les possibilités d'associer la population dans les prochains mois. Pour autant, le travail se poursuivra et les habitants en seront informés.

Une question a porté sur les marges de manœuvre possibles pour la commune au regard des normes législatives, mais aussi liées aux documents supracommunaux qui s'imposent au PLU. L'urbaniste répond que ces éléments donnent des indications et un cadre général, mais laissent une grande marge sur la qualité, le projet porté. Mr le Maire complète en rappelant qu'effectivement, il y a des contraintes desquelles on ne peut sortir (notamment sur la question de la consommation d'espaces), pour autant, ces contraintes ont des objectifs. La rapidité des évolutions législatives invite les communes à s'ouvrir sur l'action. La planification est aussi une possibilité de discussion le plus en amont possible avec les porteurs de projet, en amont des dépôts de permis de construire.

Un habitant souhaite savoir si dans le futur PLU tout sera axé sur la densification ou si l'habitat individuel sera encore possible. Mr le Maire répond qu'on cherche aujourd'hui à construire la ville sur la ville. Mais

cela doit se faire de façon spécifique par rapport aux territoires concernés et porter de la qualité de vie. Par exemple, la densification pavillonnaire, est en soi un phénomène normal, mais qui doit être anticipé pour ne pas se faire de façon incontrôlée et subie par la commune. L'évolution et la mutation du bâti ancien doit aussi être regardée, tout en veillant à sa préservation.

Sur la densification, un habitant demande une précision sur son intérêt. Mr le Maire rappelle les éléments présentés sur la nécessaire préservation des ressources dont fait partie le sol. Le bilan carbone de l'étalement urbain est aujourd'hui un constat partagé et une histoire assez récente avec l'apparition des voitures individuelles, il y a à peine 80 ans, qui a profondément modifié les territoires. La densification s'encadre, mais son accompagnement est tout aussi important, au travers par exemple des espaces publics de qualité, des espaces verts, des espaces récréatifs ...

Un habitant soulève que le diagnostic n'apporte pas de nouveaux éléments qui pourraient apporter des pistes pour le futur. L'urbaniste et Mr le Maire précisent que cette phase correspond au temps du diagnostic et que c'est le travail à venir des élus qui mèneront et partageront la partie projet.

Les mobilités ont ensuite longuement été évoquées, avec des partages d'expériences et de trajets, notamment à vélo pour rejoindre la Suisse. Les élus évoquent les niveaux d'échanges et de compétences, d'Annemasse Agglo ainsi que du Pôle Métropolitain et de la Suisse. Les discussions se font, mais certaines décisions ne sont pas assez concertées (ex. donné des sens interdits ou des fermetures de douanes). Le Plan de Mobilité récemment voté à l'échelle de l'agglomération intègre les déplacements côté français tout comme ceux vers la Suisse. La période actuelle est une période de transition, aussi bien sur la question des stationnements que de la mobilité.

Une étude pour un SERM (Service express régional métropolitain) franco-suisse vient de démarrer, prenant en compte un large bassin de vie : départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que le canton de Genève.

Il a été partagé que le TPG Flex fonctionne mieux que le Transport à la Demande côté français. Il n'y aura pas de transports en commun "lourd" sur la commune de Juvigny, hors Altéa. Il a été aussi rappelé par des élus des conseils municipaux précédents, le temps que les choses mettent à émerger, se construire, et c'est souvent un temps nécessaire.

À l'issue du temps d'échanges, Mr le Maire remercie les participants.

La population sera tenue informée de l'avancement et des orientations du PLU, décidées par la municipalité en concertation avec les habitants et acteurs de la commune, notamment via le site internet et la gazette de la commune.